



# Mairie de Vouhé

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2021

**Membres en exercice : 15**

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf janvier,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK*

**Présents : 12**

**Votants : 14**

**Présents :** Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame MONTERO Lucinda, Madame PEREIRA Véronique, Madame LJUTOVAC Ketsia, Monsieur OLLIVIER Patrick, Monsieur LELONG Vincent, Madame ROBIN Gaëlle, Monsieur DARJO Hervé, Madame DAVID Sophie

**Absents excusés :** Monsieur VACHE Mickaël

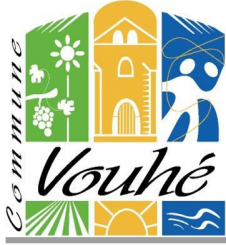
**Absents représentés :** Madame LAGEDAMON Lindsay par Monsieur LAVERGNE Eric, Monsieur BROUSSE David par Madame PROTEAU Isabelle

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Madame MONTERO Lucinda

1. Approbation du procès verbal du conseil du 09 décembre 2020
2. Ouverture de crédit pour dépense d'investissement
3. Tarif de location du local professionnel situé place de poste
4. Mise à jour numérotage voirie parcelle située chemin de la Dorate cadastrée "B376"
5. Formation premiers secours du 13 février 2021
6. Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
7. Adhésion au Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
8. Droit de préemption "parts sociales"
9. Déploiement de la fibre optique
10. Projet "Label École Numérique"
11. Remerciements
12. Programmation du prochain conseil
13. Questions diverses

Début de la séance : 19 heures 45



# Mairie de Vouhé

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2020**

Monsieur OLLIVIER Patrick, Conseiller municipal, demande à ce que l'heure de fin de séance soit rectifiée suite à une erreur.

La date de fin de séance est modifiée comme suit :

- " 21 heures et 50 " au lieu de "19 heures 45"

## **2- OUVERTURE DE CREDIT AVANT BUDGET POUR DEPENSE D'INVESTISSEMENT - DEL 01 2021**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible de procéder à des mandatements de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% de celui voté l'année précédente.

Considérant que le montant budgétisé en dépenses d'investissement pour l'année 2020 était de 358 387 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») et conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **89 596,75 €** ( 25% x 358 387 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat d'un boîtier de commande pour l'église au c/21318-101 pour la somme de 1 552,60 €

Soit un total de **1 600 €** qui sera repris obligatoirement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

à **14 voix POUR**

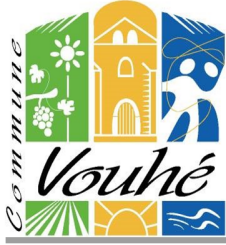
d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **3- TARIF DE LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL SITUE PLACE DE LA POSTE - DEL 02 2021**

Monsieur le Maire, informe le Conseil que suite à la signature du contrat de location du local professionnel situé "Place de la Poste", il convient de valider le montant du loyer de ce local à compter du 1er janvier 2021.

A compter du 1er janvier 2021, le montant du loyer proposé est de 320,00 €.

Ce loyer sera révisé chaque année.



# Mairie de Vouhé

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de porter le loyer du local situé "place de la poste" à 320,00 € à compter du 1er janvier 2021.

## **4- MISE A JOUR NUMEROTAGE VOIRIE PARCELLE SITUÉE "CHEMIN DE LA DORATE" CADASTRÉE "B 0376" - DEL 03 2021**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que La parcelle située "Chemin de la Dorate" cadastrée B 0376 ne porte pas de numéro de voirie.

Après avoir consulté le plan cadastral, cette parcelle pourrait porter le n° 2B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le numéro "2B Chemin de la Dorate" à la parcelle B 0376.

## **5- FORMATION PREMIERS SECOURS - DEL 04 2021**

Le conseil municipal souhaite proposer à ses administrés une formation de premiers secours qui sera organisée par la Société Nationale de Sauvetage en Mer (MNSM).

Les formations seront organisées comme suit :

- Chaque formation dure 7 heures
- Chaque déplacement de la MNSM pour une journée de formation coûte 50 €
- Le tarif de la journée de formation coûte 60 € par personne

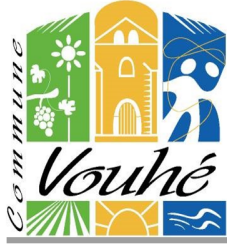
Après avoir pris connaissance du coût de la formation et sachant qu'une première formation débute en 2021, le Conseil fait les propositions suivantes concernant les modalités de paiement de cette formation à la MNSM :

- Prise en charge de la commune du coût total de chaque formation.
- De laisser le règlement du coût de la journée de formation à chaque participant.
- Prise en charge de la commune des frais de déplacement de chaque session.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide

**à 14 voix POUR**

- de prendre en charge les frais de déplacement d'un montant de 50€ pour chaque session ;



# Mairie de Vouhé

- de ne pas prendre en charge le coût de la journée de formation d'un montant de 60€ par personne, chaque administré devra donc s'acquitter de ce montant auprès de la SNSM.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **6- NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - DEL 05 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 et [circulaire](#) du 12 juillet 2018).

Dans chaque commune, il doit exister une commission de contrôle :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

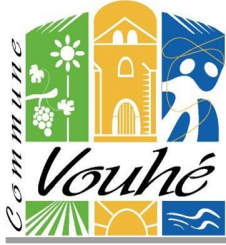
Elle est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Suite à la délibération du Conseil n° 26\_2020 en date du 16 juin 2020, Le Conseil avait désigné **Mme ROBIN Gaëlle**, Conseillère municipale, domiciliée 14 rue Les Bois du Cerf 17700 VOUHE, en qualité de déléguée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 469/2020 en date du 14 décembre 2020, il a été décidé de nommer les représentants de cette commission pour une durée de trois ans :



# Mairie de Vouhé

1- Pour la Préfecture de la Charente-Maritime :

- M. BROUSSET Gérard en qualité de délégué titulaire,
- Messieurs MOYRE Michel et AUDRY Jacques en qualité de délégués suppléants.

2- Pour le Tribunal de Grande Instance :

- M. BERTHELOT Raoul en qualité de délégué.

Ces administrés seront informés de leur nomination par courrier.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces propositions.

## **7- ADHESION CONVENTION 2021 FEDERATION FREDON 17 - DEL 06 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de la part de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du département de la Charente-Maritime (FREDON 17), une proposition d'adhésion pour l'année 2020.

Cette convention propose les services de la fédération FDGDON 17 concernant la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes "classés nuisibles" présents sur notre département.

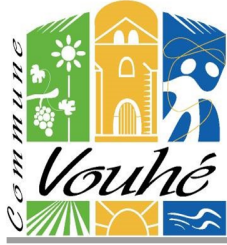
Le montant de cette adhésion annuelle est de 180€, la Communauté de Communes Aunis Sud prenant en charge 80% de ce montant, soit 144€, la participation restant pour la commune est d'un montant de 36 € pour l'année 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention auprès la fédération FREDON

## **8- DROITS DE PREEMPTION**

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie deux déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :



# Mairie de Vouhé

- De la part de Monsieur COTTART Kevin, Avocat à Rochefort sur Mer, concernant des parts sociales d'entreprise ;

- De la part de Maître BORDE Alcide, Notaire à Surgères, concernant les immeubles C 0148 et C 0151 situés "rue de la Mairie".

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles

## **9- PROJET LABEL ECOLE NUMERIQUE - DEL 07 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Ministère de l'Éducation Nationale propose une subvention pour un projet "Label École Numérique".

La commune a participé à ce projet en 2008, le parc informatique de l'école communale devenant obsolète, il est souhaitable de renouveler cette demande afin d'apporter du matériel de qualité aux enfants de l'école primaire.

Un accord de principe a été octroyé par le Ministère de l'Éducation Nationale à la commune d'un montant de 2 466€ qui sera versé sous forme de subvention pour un investissement d'un montant de 5 000€ maximum.

Mme PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint au Maire, a consulté plusieurs enseignes et présente en détail les tarifs des différents devis.

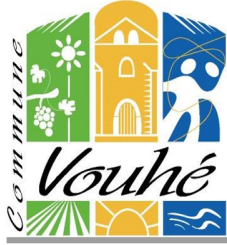
Achats prévus dans le cadre du projet :

- 1 vidéo projecteur,
- 2 ordinateurs,
- 6 tablettes et 6 coques
- 1 lecteur multimédia
- 1 routeur wifi
- 1 an d'abonnement à un service numérique d'échanges

Après exposition de ce projet, le Conseil, décide :

**à 13 voix POUR / 1 voix CONTRE**

- D'approuver ce projet,
- De retenir, en qualité de fournisseur pour ce projet, la société EURL SERVICE E-MEDIA dont le devis est d'un montant de 4 990,16 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet.



# Mairie de Vouhé

## **10- REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu en mairie des remerciements concernant la distribution des paniers gourmands pour les aînés qui participent habituellement au repas qui leur est proposé chaque année.

Celui ci a été malheureusement annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire due à la Covid-19.

## **11- PROGRAMMATION DU PROCHAIN CONSEIL**

Le prochain conseil est programmé le jeudi 18 février 2021 à 19h45 en salle de conseil à la mairie.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

- Madame DIOT-BESNIER Brigitte, 1er adjoint au Maire, informe le Conseil qu'elle a reçu M. FUSTER Cédric, commerçant ambulancier, qui propose ses services en qualité d'épicier ambulancier.

La commune l'a informé de son souhait de l'accueillir. Une information sera diffusée sur le prochain "Voyacais" dès que son arrivée sera validée.

- Monsieur LELONG Vincent, Conseiller municipal, annonce au Conseil qu'il reçoit samedi 23 janvier 2021 un électricien afin d'obtenir un devis pour la mise en conformité de l'électricité de l'église.

- Monsieur DARJO Hervé, Conseiller municipal, informe le Conseil que les gens du voyage installés sur "l'aire d'accueil de la Frénée" font des bruleaux régulièrement, ce qui est interdit sans autorisation. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Aunis Sud supporte la compétence de cette aire d'accueil et le CIAS sa gestion. Le Conseil souhaite qu'un courrier en recommandé avec avis de réception soit envoyé au CIAS pour l'informer du problème rencontré.

Fin de la séance : 21 heures 35